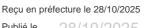
ID: 022-200067981-20251021-DEL2025_10_217-DE



Délibération

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cing, le mardi 21 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BIAVA Denis (suppléant); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CORBEL Samuel (suppléant); DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; ÉCHEVEST Yannick; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALOMON Claude; TALOC Bruno; TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; INDERBITZIN Laure-Line à CHARLES Olivier: KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; PAGNY Gilles à GRAEBER Sophie ; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick; PUILLANDRE Elisabeth à NAUDIN Christian; SALLIOU Pierre à PONTIS Florance; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CONNAN Guy; DUPONT Frédéric; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; QUENET Michel; SCOLAN Marie-Thérèse; VAROQUIER Lydie.

88 Titulaires - 43 suppléants Nombre de conseillers en exercice :

Présents 66 Procurations 11 Votants 77 11 Absents

> Date d'envoi de la convocation : mercredi 15 octobre 2025 Secrétaire de séance Joseph LINTANF





DEL2025-10-217

AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE PLOUMAGOAR - MODIFICATION DE LA TARIFICATION

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage;

Considérant que le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar stipule « qu'un dépôt de garantie dont le montant est fixé par délibération du Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération est acquitté en espèces au gestionnaire à l'arrivée sur l'aire » ;

Considérant qu'au vu de la qualité des équipements mis à la disposition des voyageurs, il est nécessaire d'augmenter le montant du dépôt de garantie pour le fixer à 120 €;

Considérant qu'au vu de la qualité des équipements mis à la disposition des voyageurs, il est nécessaire de modifier les tarifs en cas de détériorations comme suit ;

Tarifs applicables pour détériorations sur l'aire de KERGRE Ploumagoar	
Nettoyage du container-poubelle	30€
Nettoyage du local privé	50€
Nettoyage de l'emplacement	50€
Ramassage des déchets sur l'emplacement	50€
Transport déchets/gravats/ferraille à la déchèterie	90 €/m³
Porte métallique extérieure	2500€
Porte intérieure	1750€
Serrure porte intérieure	150 €
Serrure porte 1 point	350 €
Serrure porte 3 points	500 €
Cylindre à bouton	100 €
Cylindre porte à clé	100 €
Luminaire intérieur	90 €
Luminaire extérieur	90 €
Interrupteur, prise de courant	50 €
Barres de préhension PMR	50 €
Lunette wc	50 €
Siège de douche	250 €
Robinet de lavabo / robinet d'eau	50 €
Robinet machine à laver	50 €
Robinet mélangeur de d'évier	350 €
Siphon + tuyau de vidange	80 €
Pommeau de douche	150 €
Evacuation en PVC de machine à laver	80 €
Mur et sol souillé / Trace de peinture ou autre	150 €/m²
Hydrocarbure sur le sol	150 €/m²
Grille chauffage	120 €
Autre dégradation	Selon devis



Envoyé en préfecture le 28/10/2025 Reçu en préfecture le 28/10/2025

ID: 022-200067981-20251021-DEL2025_10_217-DE

Publié le 28/10/2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide le montant du dépôt de garantie pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar à 120 €;
- Valide la grille tarifaire applicable en cas de dégradation des équipements de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance, Joseph LINTANF